

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

**REUNION VIRTUELLE DU BUREAU DE L'ASSOCIATION
DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES (ABCA)**

*Organisée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)
(17 février 2022)*

**RAPPORT DU SYMPOSIUM DE 2021 SUR LE THEME : « LES ECONOMIES AFRICAINES ET
LA PANDEMIE DE COVID-19 : GESTION DE LA CRISE ET POLITIQUES DE RELANCE
ECONOMIQUE »**

(Accueillie virtuellement par la Banque Centrale du Congo, le 19 août 2021)

SIGLES

ABCA : Association des Banques Centrales Africaines

ASS : Afrique Subsaharienne

AVMA : Association des Valeurs Mobilières Africaines

BAD: Banque Africaine de Développement

BCA : Banque Centrale Africaine

BCE : Banque Centrale Européenne

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CACPM : Centres Africains de Contrôle et de Prévention des Maladies

CBE : Central Bank of Egypt

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CER : Communauté Economique Régionale

CTS : Comité Technique Spécialisé

CUA : Commission de l'Union Africaine

EE : Economies Emergentes

FMI : Fonds Monétaire International

IADM : Initiative en faveur de l'Allègement de la Dette Multilatérale

IMA : Institut Monétaire Africain

ODD : Objectifs de Développement Durable

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

PA : Pays Avancés

PCMA : Programme de Coopération Monétaire en Afrique

PIB : Produit Intérieur Brut

PPP : Partenariat Public-Privé

PPTTE : Pays Pauvres Très Endettés

RDC : République Démocratique du Congo

UA : Union Africaine

ZLECAf : Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

RESUME

1. La crise de la COVID-19 a été une véritable catastrophe mondiale qui a touché les pays avancés comme les pays émergents et en développement. Les mesures d'urgence prises par les pays pour freiner la propagation rapide du virus et les contaminations, notamment la fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes et le confinement ont eu un impact défavorable sur la croissance de l'Afrique Subsaharienne (ASS). En effet, l'activité a enregistré une contraction de 1,9% en 2020, la plus mauvaise performance jamais observée. Les estimations du Fonds Monétaire International (FMI) tablent sur une progression du PIB réel de 3,4% en 2021 dans le sillage de la reprise mondiale qui a été amorcée sous l'impulsion des plans de relance dans les pays industrialisés.
2. Répondant aux effets négatifs de la COVID-19, les économies avancées ont adopté des politiques de soutien dont une relance budgétaire de grande ampleur couplée à des politiques monétaires accommodantes. S'agissant de l'Afrique, ces mesures n'ont pas pu être mises en œuvre, le continent disposant de marge budgétaire limitée. Dans les économies avancées, les banques centrales ont adopté des mesures exceptionnelles telles que l'assouplissement quantitatif avec l'achat d'actifs publics pour assouplir davantage les politiques monétaires. Dans les économies émergentes et en développement, les banques centrales ont procédé à la réduction des principaux taux directeurs afin d'injecter des liquidités au profit des agents économiques, au relâchement temporaire des règles prudentielles et à la promotion des paiements digitaux.
3. Toutefois, la reprise économique de la région est liée à des facteurs d'incertitude et de risque, le principal étant la persistance de la pandémie de COVID-19, matérialisée par les différentes vagues de contamination. En effet, de nombreux pays font face à une troisième vague depuis juin-juillet 2021. Dès lors, les défis pour l'Afrique sont relatifs à l'accès limité aux vaccins, à la disponibilité des financements extérieurs et au manque de capacité à construire des économies plus résilientes. Les statistiques du FMI soulignent une inégalité vaccinale au niveau des régions et des pays. Ainsi, dans les Pays avancés (PA) et les Economies Emergentes (EE) hors Afrique Subsaharienne (ASS), le taux de vaccination ressort respectivement à 50% et 25% contre à peine 1% en Afrique. Le coût de la vaccination de 60% de la population adulte en ASS pour atteindre l'immunité collective a été estimé à 10 milliards de dollars US.
4. Pour faire face aux impacts de la crise et amorcer la période post-COVID-19, le continent doit disposer d'investissements massifs afin de lutter contre la pauvreté qui a augmenté avec la pandémie (450 millions de personnes vivant avec moins de 1,90 \$/jour), répondre aux besoins sociaux, sanitaires et renouer avec les niveaux de revenus par habitant d'avant la crise, dont l'atteinte est prévue à partir de 2024 dans bon nombre de pays. A cet égard, le FMI estime les besoins de financements supplémentaires de l'Afrique à 245 milliards de dollars sur la période 2021-2025. En plus, l'allocation générale de nouveaux Droits de Tirages Spéciaux – DTS (650 milliards de dollars US, dont 23 milliards US à l'Afrique) annoncée au Sommet de Paris en mai 2021, pourrait fournir des ressources additionnelles, même si elles seront insuffisantes.
5. S'agissant des priorités pour surmonter les contraintes structurelles, il a été recommandé d'améliorer la gestion des finances et des investissements publics en prenant en considération le changement climatique. En outre, un accent devrait être porté sur l'accroissement des recettes intérieures, la promotion des investissements privés et les Partenariats Public-Privé (PPP) pour atténuer les contraintes financières des Etats par la poursuite de l'amélioration de l'environnement des affaires et l'adoption de mesures visant à amoindrir la perception des risques par les investisseurs. De plus, la mobilisation des financements extérieurs est déterminante pour favoriser une relance économique au regard de l'ampleur de la crise de la COVID-19.

1. INTRODUCTION

- 1.1. La Banque Centrale du Congo (BCC) a organisé virtuellement le Symposium des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), le 19 août 2021, sur le thème " *Les économies africaines et la pandémie de COVID-19 : gestion de la crise et politiques de relance économique* ", en prélude à la 43^e Réunion Ordinaire du Conseil des Gouverneurs, tenue le 20 août 2021. Deux cent trente (230) participants, dont des Gouverneurs et cadres supérieurs de banques centrales, ainsi que de hauts responsables d'institutions partenaires, d'organisations régionales et internationales ont participé au Symposium pour échanger des points de vue, entre autres, sur la gestion par les économies africaines de la crise sanitaire de COVID-19 et les politiques de relance économique mises en œuvre. Des communications ont été présentées par des Gouverneurs et personnes ressources, suivies de discussions. Ce rapport présente un résumé des exposés et des discussions.

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

- 2.1. La cérémonie d'ouverture a été marquée par quatre allocutions qui ont été prononcées respectivement par Madame MALANGU KABEDI MBUYI, Vice-Présidente de l'ABCA et Honorable Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC), Son Excellence l'Ambassadeur Albert MUCHANGA, Commissaire chargé du Département du Développement Economique, du Commerce, de l'Industrie et des Mines à la Commission de l'Union Africaine (CUA), l'Honorable John RWANGOMBWA, Président de l'ABCA et Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda (BNR) et Son Excellence Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Premier Ministre de la République Démocratique du Congo (RDC), représentant le Président de la République, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO.
- 2.2. Madame MALANGU KABEDI MBUYI a d'abord exprimé sa reconnaissance à son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la RDC, Chef du Gouvernement, qui a accepté d'être l'hôte principal de cet événement, en dépit de son agenda chargé. Après avoir remercié les participants, les intervenants et experts pour leur présence massive à ces assises annuelles de l'ABCA, organisées en mode virtuel pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19, l'Honorable Gouverneur de la BCC a indiqué qu'en dépit de la situation actuelle, ces assises devraient constituer un cadre idéal pour échanger autour des questions pertinentes auxquelles font face les économies mondiale et régionale, et celles du continent en particulier.
- 2.3. Pour terminer, l'Honorable Gouverneur de la BCC a mentionné que les conclusions des échanges d'expériences et les discussions permettront de dégager les axes pertinents d'actions et des réformes qui serviront de base, tant au niveau continental que national, pour stabiliser les économies africaines pendant cette pandémie de COVID-19. Elle a également mis l'accent sur la nécessité d'approfondir les réflexions sur cette thématique pour trouver les orientations adéquates qui permettraient d'éclairer suffisamment la prise de décision des pouvoirs publics. Elle a souligné que les échanges qui en résulteront, au regard de la qualité des intervenants, contribueront à alléger la traversée de la crise et surtout à soutenir la reprise économique post-COVID-19.
- 2.4. Pour des raisons techniques, le Commissaire chargé du Département du Développement Economique, du Commerce, de l'Industrie et des Mines à la CUA n'a pas pu délivrer son allocution. Toutefois, il l'a transmise au Secrétariat de l'ABCA. Dans son discours, Son Excellence Monsieur MUCHANGA a, au nom du Président de son Institution, Son Excellence Monsieur Moussa Faki MAHAMAT, adressé ses chaleureuses salutations aux participants à ce Symposium et leur a souhaité des délibérations fructueuses. Son Excellence Monsieur MUCHANGA a observé que les mesures de confinement strictes et restrictives prises par les Gouvernements africains comme première réponse à la pandémie de COVID-19 ont fortement contribué à contracter l'activité économique, la production et les investissements, entraînant une baisse des revenus des entreprises et une hausse du chômage. Après avoir reconnu les efforts déployés individuellement par les pays, le Commissaire de la CUA a soutenu que la reprise économique de l'Afrique sera longue et difficile. Il a mis l'accent sur le rôle crucial des banques centrales africaines dans la promotion de la stabilité monétaire par l'accumulation de réserves de change et l'approfondissement financier qui sont des mesures nécessaires pour réduire les risques et renforcer la confiance des entreprises sur le marché africain.

- 2.5. Pour clore ses propos, il a souhaité que les discussions de ce Symposium puissent aboutir à des propositions de mesures qui permettront de mettre en place des solutions durables aux défis auxquels les économies africaines sont confrontées en cette période de pandémie de COVID-19.
- 2.6. L'Honorable John RWANGOMBWA, Président de l'ABCA, a indiqué que c'était un grand honneur et un privilège pour lui d'accueillir, au nom de l'Association, les participants à cette réunion. Il a salué, en particulier, la présence du Premier Ministre de la RDC à ce Symposium. Il a remercié les orateurs, les intervenants et les animateurs des différentes sessions qui ont accepté d'être les principales personnes ressources de ce Symposium. Il a également adressé ses remerciements à la BCC et au Secrétariat de l'ABCA qui ont conjointement organisé avec succès cet événement.
- 2.7. Après avoir relevé l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les économies africaines qui ont subi en 2020 la première récession de ces 25 dernières années, le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda a indiqué que la pandémie a donné l'occasion d'accélérer encore la transformation numérique du secteur des services financiers, à travers l'utilisation des paiements électroniques pour améliorer la rapidité, la commodité et le caractère abordable des transactions financières. Il a recommandé d'améliorer continuellement les services financiers numériques, au regard de leurs impacts positifs sur l'inclusion financière et la rapidité d'exécution des transactions financières.
- 2.8. Le Président de l'ABCA a conclu ses propos en mettant l'accent sur la nécessité d'une collaboration plus approfondie et étendue entre les gestionnaires de politiques économiques en Afrique. Il a également invité les pays à travailler ensemble et, de façon accélérée, pour trouver des solutions appropriées à la situation actuelle.
- 2.9. Son Excellence Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Premier Ministre de la RDC, a exprimé, au nom de Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo et Président en exercice de l'Union Africaine, sa satisfaction pour avoir été invité à ce Symposium. Il s'est également réjoui de la participation massive et de l'implication de chacune des banques centrales, malgré le contexte actuel qui restreint les mouvements des personnes au regard des exigences de protection de la santé des populations. En outre, il a salué la présence des Représentants de l'Union Africaine et des institutions internationales, régionales et sous-régionales.
- 2.10. Monsieur le Premier Ministre a indiqué que les trois sujets des sessions plénières prévues dans le cadre de ce Symposium sont pertinents. En effet, il a souhaité qu'en abordant la question de la mise en œuvre de la politique monétaire dans un contexte post-COVID-19, que les échanges mettent en évidence les instruments et défis qui s'y rapportent, pour garantir la stabilité des prix dont l'importance n'est plus à démontrer pour toute économie. De plus, il a noté que les discussions attendues sur la reprise économique post-COVID-19 sous la contrainte d'une marge budgétaire limitée permettent de suggérer des pistes à explorer par nos gouvernements. Par ailleurs, il a souhaité que le partage d'expériences donne plus de réalisme aux études réalisées par les experts.
- 2.11. Il a exhorté les Gouverneurs des banques centrales africaines, à qui les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont confié cette difficile mission, à réfléchir sur toutes ces questions. Ainsi, il les a invités à s'engager pleinement dans ce noble exercice afin de relever ce grand défi et atteindre l'objectif poursuivi par ce Symposium, grâce aux compétences dont dispose chaque banque centrale du continent.

3. PREMIERE SESSION

3.1. Introduction

- 3.1.1. Cette session était présidée par Monsieur Tarek AMER, Gouverneur de la Central Bank of Egypt (CBE). Elle a porté sur le thème "*Mise en œuvre de la politique monétaire dans un contexte post-COVID-19 : instruments et défis*", présenté par Monsieur Lesetja KGANYAGO, Gouverneur de la South African Reserve Bank (SARB). Le panel était composé du Professeur Marouane EL ABASSI, Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), Dr. Bernard KIBESSE, Vice-Gouverneur, Bank of Tanzania (BoT) et Dr. Kingsley OBIORA, Vice-Gouverneur, Central Bank of Nigeria (CBN).

3.2. Synthèse de la communication

- 3.2.1. Les mesures de soutien d'urgence face à la crise de la COVID-19 étaient la priorité de toutes les banques centrales. Les banquiers centraux et les décideurs politiques devront toujours faire face à l'incertitude, exacerbée par la pandémie de COVID-19 et son impact sur les économies, ainsi que par les demandes d'interventions en matière de politique de stabilité monétaire et financière. La principale difficulté est que le grand public attend des éclaircissements sur des questions très complexes et imprévisibles, comme la mise en œuvre de la politique monétaire dans un environnement post-COVID-19.
- 3.2.2. Les Autorités ne devraient pas limiter les interventions à la seule réponse aux défis actuels, quelle que soit leur gravité, mais se tourner vers l'avenir et planifier la période post-pandémie. Cependant, elles devront équilibrer les besoins à court terme de la lutte contre la pandémie et ses conséquences socio-économiques négatives avec les contraintes et les défis à long terme.
- 3.2.3. En outre, les caractéristiques économiques de la crise de COVID-19 diffèrent de celles des crises précédentes, étant donné qu'elle est une combinaison de contraintes de la demande et de l'offre. Les mesures d'endiguement anti-pandémie, l'incertitude, les comportements de précaution des consommateurs et des investisseurs ont créé des perturbations tant du côté de l'offre que de la demande. En mettant en œuvre la politique monétaire dans l'ère post-COVID-19, il faudra tenir compte de ces facteurs (hausse de la demande, perturbation de l'offre, etc.) et éviter la prédominance budgétaire qui risque de compromettre l'indépendance des banques centrales.
- 3.2.4. Les banques centrales ont adopté des mesures exceptionnelles telles que l'assouplissement quantitatif avec l'achat d'actifs publics pour assouplir davantage les politiques monétaires et injecter des liquidités au profit des agents économiques. Elles sont susceptibles de limiter la marge de manœuvre de la politique monétaire lorsqu'un resserrement est nécessaire et de favoriser la dominance budgétaire se traduisant par une dépendance croissante de la politique monétaire par rapport à la politique budgétaire, ce qui peut nuire à l'indépendance des banques centrales. Elles pourraient également rendre les autorités monétaires tolérantes à une inflation plus élevée.
- 3.2.5. En termes de perspective, quatre facteurs clés de disparité dans les projections de croissance et de reprise économique ont été relevés. Le premier est lié aux différences de taux de vaccination car il existe de grandes disparités en matière de couverture vaccinale, étroitement liées aux niveaux de revenus nationaux. La lenteur de la vaccination dans les pays en développement de manière générale, et, en particulier, dans les pays africains, menace d'entraver la reprise tout en exacerbant le risque mondial de mutation du virus.
- 3.2.6. Le deuxième moteur de la reprise différenciée est le degré d'intégration de chaque pays dans les chaînes de valeur internationales. Les pays qui sont plus intégrés dans les chaînes de valeur mondiales sont susceptibles de bénéficier de la reprise de la demande dans les économies avancées. Le troisième facteur est relatif à l'action monétaire (politiques accommodantes) qui pourrait être contraint par l'inflation perceptible dans plusieurs pays. Le dernier facteur a trait à la vulnérabilité du secteur privé de chaque pays, liée au poids de la dette des entreprises dans les marchés émergents et les économies en développement.

3.2.7. S'agissant de la mise en œuvre de la politique monétaire post-COVID-19, il a été indiqué que les banques centrales seront confrontées à trois problèmes qui pourraient être difficiles à résoudre, à savoir le retour potentiel des pressions inflationnistes, la domination budgétaire et les risques pour la stabilité financière. A cet égard, il a été souligné huit points relatifs à la période post-pandémie ci-après :

- la pandémie de COVID-19 a favorisé l'émergence de nouvelles incertitudes (hausse des créances douteuses, existence de bulles sur les marchés immobiliers) qui peuvent impacter la stabilité financière de manière systémique ;
- les Autorités de supervision devront veiller à permettre aux établissements de crédit de fournir des facilités aux agents économiques (entreprises et ménages), en adoptant une flexibilité dans la mise en œuvre des règles prudentielles (provisionnement des créances douteuses, entre autres) ;
- les plans de relance ambitieux peuvent accroître la demande et induire une tendance à la hausse des prix et des actifs ainsi que favoriser une dégradation des déficits budgétaires. Par ailleurs, les perturbations structurelles induites par la pandémie pourraient générer des inadéquations dans l'allocation des ressources au niveau des secteurs de l'économie ;
- l'exécution post-COVID-19 par les banques centrales de leur mandat traditionnel de lutter contre l'inflation pourrait les amener à ralentir ou arrêter l'assouplissement quantitatif (réduction de leurs bilans) et amorcer le relèvement des taux directeurs. Ce changement d'orientation peut augmenter le service de la dette de l'Etat (hausse des taux d'intérêt), dégrader également les soldes budgétaires et compromettre la solvabilité financière des Etats ainsi que la stabilité financière du secteur bancaire ;
- les mesures de soutien aux gouvernements (achats des titres d'Etats, monétisation des déficits, etc.), ont tendance à créer de facto un lien de dépendance de la politique monétaire par rapport à la politique budgétaire. En effet, les Instituts d'émission achètent des obligations des Etats au regard de leur risque faible et de la liquidité. Cette situation est susceptible de compromettre l'indépendance des banques centrales et dissuader le gouvernement à adopter une discipline budgétaire ;
- les mesures de relance, notamment les refinancements des émissions des titres d'Etats par les banques centrales doivent être limités dans le temps et assorties de "clauses d'extinction", lorsque les indicateurs économiques sont favorables afin d'y mettre un terme de manière graduelle ;
- après la crise de COVID-19, la politique budgétaire aura un rôle fondamental (relance économique) et l'action monétaire viendrait en appui. Toutefois, la politique monétaire ne devrait pas être la solution pour résoudre des problèmes structurels de l'économie (faillite, déséquilibre et dysfonctionnement dans l'allocation des ressources, etc.) ;
- le rôle de la politique monétaire devrait être lié à des mesures macro et micro-prudentielles pour préserver la stabilité financière. En effet, la stabilité monétaire est devenue une composante de la stabilité financière. Le mandat de la politique monétaire devrait inclure également la stabilité macro-financière, en plus de la mission d'assurer la stabilité des prix.

3.2.8. En guise de conclusion, il a été réaffirmé que la reprise post-COVID-19 de chaque économie dépendra de ses caractéristiques et des particularités de ses réponses politiques. La réussite dépendra notamment des taux de vaccination nationaux, l'intégration dans les grands blocs économiques, la capacité à fournir des impulsions budgétaires et monétaires et la restauration de la solvabilité du secteur privé.

3.3. Synthèse des discussions du panel

- 3.3.1. Les discussions du panel ont été menées par trois banques centrales (Tunisie, Tanzanie et Nigeria). Ripostant à la pandémie, elles ont procédé à la réduction des taux directeurs, un assouplissement des exigences réglementaires, au rééchelonnement des prêts ainsi que des moratoires sur la dette.
- 3.3.2. En 2020, avec l'apparition de la COVID-19, la priorité des Autorités tunisiennes a été portée sur la préservation des vies. La fermeture des frontières et le confinement ont impacté négativement l'activité économique au niveau des secteurs formels et informels. Il en a résulté une contraction du PIB de plus de 8%, la pire performance enregistrée depuis 1960. Statutairement, la BCT ne peut pas financer directement le budget de l'Etat. Elle a dû obtenir l'autorisation des parlementaires, dans le cadre de la Loi des Finances complémentaires de 2020, pour accorder un financement au Gouvernement.
- 3.3.3. Concernant la sortie de crise, il a été relevé le faible taux de vaccination en Afrique, en relation avec l'inégalité d'accès aux vaccins. Si l'Afrique ne dispose pas de financements concessionnels, elle sera confrontée à des difficultés. Pour relancer l'appareil productif, il a été souligné la nécessité de financer le haut du bilan des entreprises, à travers des Fonds de restructuration et de redressement, sous l'impulsion du secteur privé.
- 3.3.4. En Tanzanie, la pandémie a eu des répercussions sur les performances du pays. En effet, la croissance s'est repliée à 4,8% en 2020 contre 7% en 2019 et elle est estimée à 5,6% en 2021. Pour amortir les chocs, la Bank of Tanzania a adopté des mesures pour assurer une liquidité adéquate dans l'économie, prévenir l'instabilité du secteur bancaire et promouvoir les transactions digitales. Il a été mis en place un prêt spécial (1.000 milliards de shilling tanzanien - TZS - ou 50 millions de dollars US) aux banques et autres institutions financières à un taux d'intérêt de 3% par an, pour rétrocession au secteur privé à un taux d'intérêt ne dépassant pas 10% par an.
- 3.3.5. L'autorité fiscale a apporté un appui aux secteurs sinistrés (santé, tourisme, etc.) en obtenant un allègement de la dette auprès du FMI dans le cadre du Fonds fiduciaire pour la prévention des catastrophes et l'aide humanitaire (CCRT) de 5,5 millions de dollars US et d'autres créanciers multinationaux (102,7 millions de dollars US) grâce à l'initiative de suspension du service de la dette (DSSI) du G20. Les économies réalisées ont été utilisées pour augmenter les dépenses dans les secteurs sociaux prioritaires, notamment la santé, l'éducation et l'eau.
- 3.3.6. S'agissant du Nigeria, il a été relevé que le pays était confronté à trois défis, la crise de la COVID-19, la chute du prix du baril de pétrole brut de 60% et le reflux des capitaux sur les marchés émergents (environ 20 milliards de dollars US des portefeuilles obligataires) attribuable à l'attitude de prudence des investisseurs. A cet égard, la Central Bank of Nigeria (CBN) a accordé, entre autres, des facilités au secteur pharmaceutique (100 milliards de nairas) pour augmenter l'offre de produits, un appui aux entreprises et aux ménages (300 milliards de nairas), un soutien à 76 projets industriels (1 000 milliards de nairas).
- 3.3.7. En guise de conclusion, il a été indiqué que les mesures prises ont eu un impact favorable. En effet, l'activité économique du Nigeria a enregistré une croissance de 0,5% au cours des trois premiers mois de 2021, une progression supérieure à la hausse de 0,1% notée au dernier trimestre de 2020. Pour sa part, le taux d'inflation du pays a amorcé une légère baisse en ressortant à 17,7% à la fin du premier semestre de 2021. Par ailleurs, le crédit bancaire a augmenté de 17,0% et les mesures de soutien, notamment les décaissements (803 milliards de nairas) au profit du secteur industriel ont revigoré les productions locales.

3.4. Conclusions du Président

- 3.4.1. Clôturent la session, le Président a remercié tous les intervenants pour leurs disponibilités à partager leurs expériences avec l'assistance. Il a également souligné que les banques centrales ont fait preuve d'une grande vitalité en élargissant leurs interventions au-delà de leurs mandats traditionnels avec des sacrifices consentis pour appuyer les marchés et les économies. Compte tenu de l'importance du secteur privé, il a souligné que les instituts d'émission ont procédé à des injections de liquidité en veillant à contenir les pressions inflationnistes.

4. DEUXIEME SESSION

4.1. Introduction

- 4.1.1. Cette session était présidée par Monsieur Harvesh Kumar SEEGOLAM, Gouverneur de la Bank of Mauritius (BoM). Le thème intitulé "*La reprise économique post-COVID-19 sous la contrainte d'une marge budgétaire limitée*" était présenté par Madame Catherine PATTILLO, Adjoint au Directeur du Département Afrique du Fonds Monétaire International (FMI). Le panel était constitué de Dr. Patrick NJOROGE, Gouverneur de la Central Bank of Kenya (CBK) et Monsieur Abderrahim BOUAZZA, Directeur Général de Bank Al-Maghrib.

4.2. Synthèse de la communication

- 4.2.1. L'Afrique Subsaharienne (ASS) a enregistré une contraction de l'activité de 1,9% en 2020, la plus mauvaise performance depuis des décennies, attribuable aux mesures de confinement nationales prises pour endiguer la propagation rapide du virus. Selon les Perspectives Economiques Mondiales du FMI, la prévision de croissance de l'ASS s'élève à 3,4% en 2021. En 2022, la reprise se poursuivra, avec une croissance révisée à 4,1%. Cette perspective est toutefois liée à l'incertitude de la persistance de la pandémie de COVID-19 qui demeure le principal risque, en lien avec d'autres vagues de contamination.
- 4.2.2. Il convient de souligner l'inégalité vaccinale au niveau des régions et des pays. Selon les estimations du FMI, les populations vaccinées ressortent à environ 50%, 25% et à 1% pour les Pays Avancés (PA), les Economies Emergentes (EE) et l'ASS. Par ailleurs, les principaux facteurs qui pourraient peser sur la dynamique de reprise en Afrique sont l'accès aux vaccins, aux financements extérieurs et l'évolution des prix des produits de base. Les estimations du FMI, le revenu par habitant devrait retrouver les niveaux d'avant la crise en 2023.
- 4.2.3. S'agissant des défis à surmonter, il a été souligné les points ci-après :
- donner la priorité à la protection des vies et des moyens de subsistance des populations. La pandémie s'est traduite par une perte de revenu, mais elle a aussi favorisé des disparités, en creusant l'écart du PIB par habitant entre l'ASS et les pays avancés. Il devrait se creuser encore davantage en 2022, ce qui pourrait interrompre la précédente trajectoire de convergence de la région ;
 - accéder aux vaccins face à la persistance de la COVID-19. Le FMI estime le coût de la vaccination de 60% de la population adulte pour acquérir l'immunité collective à 10 milliards de dollars US, représentant 3,4% du PIB de la région ou 52% des dépenses de santé en 2018. Les dons des PA dans le cadre de l'initiative COVAX, du mécanisme d'accès mondial et équitable aux vaccins de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et des partenaires bilatéraux pourraient combler le déficit de vaccins ;
 - bâtir un futur avec plus de résilience : l'ASS doit s'attaquer aux séquelles de la crise, notamment la hausse de la pauvreté (le nombre de personnes vivant avec moins de 1,90 \$/jour a franchi le seuil de 450 millions). Il faudra une croissance soutenue et vigoureuse pour atteindre les niveaux d'avant COVID-19. A cet égard, les réformes transformatrices doivent être accélérées, en tirant profit de la digitalisation et de la monnaie numérique. En effet, la région occupe une position

de leader, avec des transactions qui ont dépassé 40 milliards de dollars US en 2019. Les investissements doivent être plus massifs pour accroître la connectivité à internet et exploiter le dynamisme et le potentiel de la numérisation ;

- catalyser les financements extérieurs, pour garantir une reprise solide : les pays à faible revenu en ASS ont des besoins de dépenses supplémentaires de 245 milliards de dollars pour la période 2021–2025, dans le but de renforcer les dépenses de riposte à la pandémie et d'accélérer la convergence des revenus. Le recours aux marchés internationaux pourrait compenser la baisse des flux observés au niveau des investissements directs étrangers, des transferts de fonds et l'aide au développement.

4.2.4. Au titre du soutien à la reprise avec une marge budgétaire limitée, il a été précisé que les dépenses de relance ont été plus modestes en ASS et la consolidation fiscale a été graduelle. Cependant, la région a enregistré une hausse du déficit attribuable au fardeau de la dette et à l'accès restreint aux marchés des capitaux. Par ailleurs, le continent est confronté à des contraintes structurelles, notamment la faible efficacité de l'investissement public et la capacité limitée du service de la dette.

4.2.5. Afin de trouver des solutions à ces contraintes, les trois priorités ci-après ont été suggérées :

- l'amélioration de la gestion des investissements publics en intégrant des considérations liées au climat. En effet, les dépenses publiques en Afrique sont moins efficaces que dans d'autres parties du monde, avec moins d'impact en termes de services attendus par rapport au capital. La moitié des dépenses est perdue par la corruption et les pesanteurs diverses. Cette situation est reflétée par le plus faible score moyen d'efficacité des investissements publics obtenu par l'ASS qui est ressorti à 52% en 2018, contre 68% pour l'Asie Pacifique et 79% pour l'Europe ;
- l'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures. En ASS, le paiement des intérêts de la dette est ressorti à environ 10% des revenus des Etats en 2020, le plus élevé par rapport aux autres régions. Les recettes totales hors dons sont ressorties à 17,5% du PIB (le plus faible taux) contre 23,9% et 39,2% pour les EE et les PA. Afin d'augmenter les revenus fiscaux, les réformes devraient porter sur (i) l'élargissement de l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée, (ii) la suppression des exonérations, (iii) l'augmentation de la progressivité et le périmètre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, (iv) l'accroissement du rôle des impôts fonciers, (v) la mise en valeur des taxes environnementales et l'amélioration de la fiscalité des ressources naturelles ; et
- l'amélioration de la gestion des finances publiques : le ratio de la dette a progressé ces deux dernières années, sous l'effet de la dépréciation du taux de change, du déficit primaire, des taux d'intérêt réels, etc. Il faudrait également tenir compte des passifs conditionnels et des garanties accordées par les pays aux sociétés d'Etat. En effet, les entreprises d'électricité et de distribution d'eau ont suspendu le paiement des factures et des subventions ont été accordées afin de soulager les ménages pendant la crise de la COVID-19. Ces mesures pourraient induire des difficultés de trésorerie.

4.2.6. Dans ce contexte, la promotion des investissements privés et les Partenariats Public-Privé (PPP) peuvent atténuer les contraintes financières des Etats. Toutefois, les opérateurs privés prennent en compte des risques qui influencent leurs décisions, notamment le risque du projet et le risque pays. Selon les analyses du FMI, si des mesures sont prises pour mitiger ces risques, un financement additionnel de l'ordre de 3% du PIB continental proviendrait du secteur privé.

4.2.7. En outre, la nouvelle allocation générale de Droits de Tirage Spéciaux (DTS), prônée par le Sommet de Paris, en Mai 2021 à environ 650 milliards de dollars US dont 23 milliards de dollars US à l'Afrique, procurera plus de soutien aux pays de l'ASS pour faire face à la crise et amorcer une politique de relance.

4.2.8. Il a également été souligné que le financement des banques centrales aux Etats, qui avait sensiblement diminué, a amorcé une tendance haussière depuis 2019. Cependant, dans des circonstances extraordinaires, les pays dont les options extérieures sont limitées (Etats

fragiles, dépendance à l'égard des matières premières et absence d'accès aux marchés) ne peuvent trouver d'autres solutions. Ainsi, les pays ne devraient recourir à ce type de financement qu'en dernier ressort, et aux conditions du marché, limité dans le temps et assorti d'un plan de remboursement à moyen terme.

- 4.2.9. En conclusion, il a été indiqué que la reprise économique de l'Afrique sera difficile. La priorité demeure la protection des vies et des moyens de subsistance, notamment par des campagnes de vaccination. A cet égard, des réformes transformatrices urgentes avec des financements extérieurs sont nécessaires pour promouvoir une reprise plus verte, inclusive, créatrice d'emplois et résiliente. La mobilisation des recettes intérieures, par le recours à la digitalisation et la bonne gouvernance, renforcera cette dynamique.

4.3. Synthèse des discussions du panel

- 4.3.1. Les discussions du panel ont été faites par deux banques centrales (Kenya et Maroc). Au Kenya, la priorité était d'acquérir les équipements de protection (masques, désinfectants, gel, etc.) produits en Asie, dont la fourniture était perturbée par les mesures de restrictions. Toutefois, une évolution positive a été observée lorsque la production locale a pu satisfaire la demande intérieure.
- 4.3.2. Il a été souligné la nécessité de déployer les campagnes de vaccination afin de lutter contre la pandémie, car de nouvelles vagues sont envisageables. Les Autorités ont apporté un soutien aux personnes vulnérables, celles qui ont perdu leur emploi suite à la cessation d'activités dans le secteur hôtelier, mais également les indépendants et les PME-PMI, fragilisés par la crise sanitaire.
- 4.3.3. A cet égard, il a été relevé que la mise en œuvre de mécanismes innovants (digitalisation) a permis de mener des opérations de transfert de fonds avec efficacité au profit des personnes les plus vulnérables. Il a été noté une dégradation des indicateurs dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (santé, éducation, etc.) ainsi qu'un accroissement des inégalités sociales. Des solutions devront être trouvées, notamment l'octroi de subsides aux populations cibles. Dans cette perspective, des politiques économiques rigoureuses doivent être menées afin de dégager des marges de manœuvre budgétaire pour répondre aux défis futurs.
- 4.3.4. S'agissant du Maroc, les Autorités ont réagi promptement à la contraction de 6,3% de l'activité (jamais enregistré par le pays) en 2020, due à la crise sanitaire et des conditions climatiques défavorables qui ont affecté la production agricole. L'Etat a mis en place un fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie, doté de 4 milliards de dollars US (3% du PIB), et procédé au tirage (emprunt) de 3 milliards de dollars US auprès du FMI, pour sécuriser des financements extérieurs et renforcer les réserves de change, équivalentes à 7 mois d'importations.
- 4.3.5. Dans le cadre de la reprise économique, il a été instauré un plan de financement de 13 milliards de dollars US (11% du PIB) destiné à garantir les crédits bancaires pour relancer les activités des entreprises et renforcer le capital des sociétés. Bank Al-Maghrib table sur un rebond de la croissance de 5,3% en 2021 et 3,3% en 2022. Le déficit budgétaire a augmenté de 4% du PIB en 2019 à 7,6% en 2020, sous l'effet de la baisse des recettes fiscales, et la dette du Trésor s'est inscrite en hausse à 76,4% du PIB en 2020 contre 64,8% en 2019 et pourrait atteindre 80% en 2021.
- 4.3.6. En conclusion, Il a été indiqué que la viabilité budgétaire à moyen terme pourrait être renforcée par la mobilisation de nouvelles ressources à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, le recours aux PPP, le ciblage des aides directes à la population et l'accélération de la digitalisation. Il a été souligné que malgré la perte du statut de « Investment » grade (émetteur à risque faible), le Maroc a procédé à deux émissions obligataires de 4 milliards de dollars US sur les marchés internationaux à des conditions satisfaisantes. Par exemple, le Groupe Office Chérifien des Phosphates (OCP), entreprise publique, a levé 1,5 milliard de dollars US en juillet 2021 sur les marchés à des conditions favorables, notamment avec un taux d'intérêt compétitif.

4.4. Conclusions du Président

- 4.4.1. Le Président de la session a remercié tous les intervenants et souligné que les banques centrales ont adopté des mesures opportunes pour apporter un soutien aux économies. Il a indiqué qu'elles doivent renforcer les objectifs relatifs à la stabilité financière afin d'assurer la crédibilité et l'efficacité de la politique monétaire. Dans le cadre de la reprise post-COVID-19, il a insisté sur la nécessité de trouver des mécanismes de financements innovants et le renforcement de la coopération internationale afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées et pragmatiques.

5. TROISIEME SESSION

5.1. Introduction

- 5.1.1. Cette session était présidée par Monsieur Norbert TOE, Vice-Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Elle a porté sur les expériences des sous-régions sur la thématique principale du Symposium. Ainsi, quatre communications ont été présentées par Monsieur Abbas MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), Dr. Ernest ADDISON, Gouverneur de la Bank of Ghana (BoG), Monsieur Mustapha ABDERRAHIM, Directeur Général des Etudes, représentant le Gouverneur de la Banque d'Algérie (BA) et Monsieur Christopher MVUNGA, Gouverneur de la Bank of Zambia (BoZ).

5.2. Synthèse des présentations

- 5.2.1. Les présentations ont porté principalement sur les impacts de la COVID-19 sur les économies africaines et les mesures de soutien prises par les Etats ainsi que les Autorités monétaires pour y faire face et soutenir la relance économique post-COVID-19.

- 5.2.2. Au titre des impacts de la COVID-19, il a été relevé que la crise a :

- engendré une dégradation des comptes publics et extérieurs qui s'est traduite par une perte nette des réserves de change ;
- entraîné une baisse des ressources budgétaires, en raison d'une activité économique atone ;
- induit un besoin important de financement des Etats, en raison de la dégradation des déficits budgétaires ;
- engendré une augmentation des dépenses pour soutenir le secteur de la santé, des ménages à faibles revenus et des entreprises en difficultés ;
- entraîné un recours accru aux financements extérieurs, mobilisés dans le cadre des programmes avec le FMI et des facilités d'urgence à la COVID-19 ;
- provoqué des tensions inflationnistes ;
- aggravé les déséquilibres macroéconomiques et les soldes budgétaires ;
- entraîné des licenciements de travailleurs et des baisses de salaires ;
- engendré des perturbations du côté de l'offre, se traduisant par une chute des exportations.

- 5.2.3. Ainsi, la crise sanitaire a provoqué une récession économique sans précédent en 2020 dans la plupart des pays africains, en relation avec les mesures immédiates prises par les Etats. Par exemple, de manière spécifique, l'activité économique s'est contractée :

- ☒ dans la CEMAC de 1,7% en 2020 contre une hausse de 2,1% en 2019 ;
- ☒ en Algérie de 4,8% en 2020 contre une croissance de 1,2% en 2019.

En revanche, l'économie a enregistré une croissance de 0,4% en 2020 au Ghana. En Zambie,

l'économie a été également fortement affectée, en liaison avec une contraction de 10% des taxes fiscales en 2020.

5.2.4. Face à ces difficultés économiques induites par la pandémie de COVID-19, les Etats ont pris des mesures budgétaires ci-après pour atténuer ses effets :

- des aides financières de soutien direct (allègements fiscaux temporaires, allocations familiales, règlement des factures d'eau et d'électricité, etc.) accordées aux employés et/ou aux entreprises selon les pays ;
- un soutien au secteur de la santé, notamment à travers l'acquisition de matériels médicaux et de vaccins dans tous les pays concernés ou des primes spéciales instaurées pour le personnel de santé dans certains pays (Algérie et Ghana) ;
- des financements directs des secteurs les plus touchés comme le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, etc., afin de compenser les pertes enregistrées et éviter des faillites massives ;
- un report de créances fiscales et sociales des entreprises dans certains pays (Algérie et pays de la CEMAC).

5.2.5. Pour compléter les mesures d'allègement instituées par les gouvernements pour faire face à la pandémie de COVID-19, les banques centrales ont mis en œuvre des mesures de politique monétaire et de réglementation afin d'assouplir les conditions de financement et les pressions sur les liquidités et d'assurer l'extension du crédit aux secteurs de l'économie les plus touchés.

5.2.6. En matière de politique monétaire, les banques centrales ont globalement procédé à :

- une intensification des opérations d'open market, à travers des injections massives de liquidités sur le marché ou l'augmentation des seuils de refinancement des titres publics négociables ;
- une réduction des taux directeurs située entre 25 et 350 points de base (pdb) selon les banques centrales (par exemple, BEAC (-25 pdb), Banque d'Algérie (-50 pdb), Bank of Ghana (150 pdb) et Bank of Zambia (350 pdb)) ;
- des facilités de prêt, à des taux préférentiels pour soutenir différents secteurs (tourisme, hôtellerie, etc.) via les banques ;
- un soutien au programme de relance de l'économie nationale par la mise en œuvre de programmes spéciaux de refinancement ou de rachat de titres publics pour appuyer le programme d'intervention mis en place par les Etats ;
- une baisse du niveau des coefficients de réserves obligatoires dans certaines banques centrales, les ramenant de 10% à 2% (Banque d'Algérie) et de 10% à 8% (Bank of Ghana) afin d'augmenter les liquidités du système bancaire ;
- un allongement des maturités du refinancement de sept (7) jours à un (1) mois (Banque d'Algérie) et même d'un jour à 92 jours (Bank of Zambia).

5.2.7. Par ailleurs, certaines banques centrales ont adopté des actions spécifiques ci-après :

La Banque d'Algérie a procédé :

- à la satisfaction des demandes de refinancement des banques commerciales ;
- au lancement d'un programme spécial de refinancement comprenant des opérations de cession temporaire d'apport de liquidités au système bancaire effectuées à l'initiative de la Banque d'Algérie.

A la BEAC, il a été relevé :

- un assouplissement des conditions d'émission des valeurs du Trésor ;
- une baisse des décotes applicables aux titres publics admis comme collatéral des opérations de politique monétaire.

5.3. S'agissant des réponses macro-prudentielles, les banques centrales ont permis :

- une restructuration des prêts des établissements de crédit et un moratoire accordé sur les prêts et les hypothèques à leurs clients pour le remboursement des échéances sans pénalité (Bank of Ghana, BEAC) ;
- un allègement des dispositions réglementaires régissant l'activité bancaire pendant la période de la COVID-19, notamment la réduction du seuil du coefficient de liquidité afin de maintenir le niveau des financements disponibles et la dispense accordée aux banques et aux établissements financiers de l'obligation de constitution du coussin de sécurité ; un allègement de la classification des prêts et des règles de provisionnement afin de mieux prendre en compte les prêts et le refinancement.

Plus spécifiquement, des Instituts d'émission ont adopté certaines actions :

5.3.1. A la BEAC, il a été relevé :

- la présentation d'un plan de recapitalisation en cas d'insuffisance de fonds propres ;
- l'utilisation en fonction des besoins des banques, de leurs volants de conservation de 2,5% pour absorber les pertes liées à la pandémie et maintenir ainsi un ratio de solvabilité d'au moins 8%.

5.3.2. En ce qui concerne la Bank of Ghana, elle a procédé à :

- la réduction du tampon de conservation du capital (CCB) des banques de 1,5 point de pourcentage ;
- la baisse effective de l'exigence d'adéquation du capital dans certaines banques commerciales (de 13% à 11,5%).

5.3.3. S'agissant de la Bank of Zambia, il a été noté la révision des règles régissant les opérations du marché interbancaire des changes afin de favoriser son bon fonctionnement, de renforcer la discipline du marché et de faire face à une volatilité accrue en période de tensions.

5.3.4. Au titre d'autres mesures prises par les banques centrales pour atténuer les impacts de la crise sanitaire, il a été mentionné :

- la suspension des paiements de dividendes par les banques pour l'année 2020 afin de préserver les réserves de capital ;
- l'intensification de la sensibilisation à l'utilisation des canaux numériques et des mécanismes de paiement mobile sans contact, en augmentant, entre autres, les limites de détention des portefeuilles et l'exonération des frais sur toutes les transactions de monnaie électronique de personne à personne.

5.3.5. Toutes ces mesures urgentes ont permis d'atténuer les effets de la crise sanitaire. Toutefois, des incertitudes (nouvelles vagues, accès aux vaccins) sont des facteurs de risque qui pourraient compromettre les perspectives économiques favorables et retarder le démantèlement des mesures d'aide relatives à la COVID-19.

5.4. Conclusions du Président

5.4.1. Pour conclure, le Président de la session a remercié tous les intervenants et a souligné que les banques centrales doivent adopter un ensemble de mesures, notamment la fourniture de liquidité à l'économie, pour préserver l'appareil productif et soutenir la demande. Il a également mis l'accent sur l'incertitude de la durée de la pandémie face à la résurgence de nouveaux variants qui pourrait compromettre la reprise attendue. Il a insisté sur la nécessité de mener des réflexions pour formuler des propositions adéquates pour une meilleure prise en charge de la problématique de la relance post-COVID-19.

6. CEREMONIE DE CLOTURE DU SYMPOSIUM

- 6.1. Dans son mot de clôture, Madame MALANGU KABEDI MBUYI, Gouverneur de la BCC, a souligné que le partage d'expériences, les discussions et les conclusions de ce Symposium ont permis de dégager des axes pertinents pouvant servir de base aux actions de politique économique destinées à appuyer la reprise économique post-COVID-19.
- 6.2. A cet égard, elle a mis l'accent sur la nécessité de mener les principales actions ci-après :
 - assurer une meilleure coordination entre les politiques monétaire et budgétaire, à l'effet de maintenir la stabilité macroéconomique ;
 - mettre en place des stratégies de désendettement post-COVID-19 en vue de revenir à des niveaux raisonnables de soutenabilité de la dette ;
 - procéder à un retrait progressif des mesures de politique monétaire non conventionnelles adoptées par les Banques Centrales pendant la crise, en observant la spécificité de chaque économie et en ajustant les rythmes suivant la sensibilité des secteurs d'activité concernés ;
 - mettre en œuvre des politiques idoines pour augmenter les ressources budgétaires afin d'assurer la reprise économique ;
 - favoriser la digitalisation des services financiers et l'intégration des systèmes de paiement, à l'effet de faciliter les échanges commerciaux entre les Etats africains ;
 - affiner les mesures de politique monétaire mises en place dans le contexte de la COVID-19 ; et
 - trouver les stratégies pour faire face aux défis à relever, en vue de contribuer à la relance des économies africaines après la pandémie.

7. RESOLUTIONS DU SYMPOSIUM

- 7.1. Les Etats ont été exhortés à améliorer la gestion des finances et des investissements publics en prenant en considération le changement climatique. A cet égard, les Gouvernements devraient mettre l'accent sur l'efficacité des dépenses publiques et leur productivité au regard des résultats attendus. Les Gouvernements ont été encouragés à poursuivre les efforts pour accroître la mobilisation des recettes internes en mettant en œuvre des réformes favorisant l'augmentation des revenus fiscaux, par le recours à la digitalisation et la prise en compte des taxes environnementales et naturelles. Les Etats ont été également invités à favoriser la promotion des investissements privés et les Partenariats Public-Privé (PPP) par l'amélioration continue de l'environnement des affaires afin d'atténuer la perception des risques par les investisseurs.
- 7.2. Les Gouvernements doivent favoriser une plus grande coordination des politiques budgétaire et monétaire, afin de soutenir le secteur privé, moteur de l'économie, tout en minimisant les risques d'inflation et en évitant la dominance budgétaire qui pourrait compromettre l'indépendance des Banques Centrales.
- 7.3. Les Etats doivent de veiller à ce que les banques soient préparées pour faire face à l'augmentation des expositions aux prêts non performants, tout en leur permettant de financer les ménages et les sociétés non financières.

